

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
Comité de l'énergie**Deuxième session**

Bangkok, 9-11 octobre 2019

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée aux résultats du deuxième Forum  
Asie-Pacifique de l'énergie : feuille de route régionale  
sur la connectivité énergétique****Projet de feuille de route régionale sur la connectivité des  
réseaux électriques : promouvoir la connectivité  
électrique transfrontière à l'appui du développement  
durable****Note du secrétariat\*\****Résumé*

À sa soixante-treizième session, en mai 2017, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a adopté la résolution 73/8 sur le renforcement de la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, par laquelle elle créait le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique. Dans sa Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, tenu en avril 2018, a pris acte du rôle de la connectivité énergétique dans la réalisation de l'objectif de développement durable n°7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et a appelé au renforcement de la coopération régionale pour améliorer la connectivité énergétique. Le Forum a également exprimé son soutien aux travaux du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et lui a demandé de présenter ses travaux au Comité de l'énergie.

Le Groupe d'experts a élaboré un projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques, intitulés « Promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable », que ses membres ont examiné le 29 août 2019. Les États membres ont estimé qu'il était nécessaire de disposer d'une feuille de route en vue d'accélérer la promotion de la connectivité des réseaux électriques, sur la base d'expériences et d'études sous-régionales, et à faire en sorte que les mesures prises dans ce domaine concordent avec les objectifs de développement durable, notamment avec les cibles associées à l'objectif 7. Les États membres ont noté qu'ils devaient adopter d'un commun accord une approche plus uniforme en vue de promouvoir la connectivité des réseaux électriques, approche décrite en détail dans la feuille de route.

\* ESCAP/CE/2019/L.1.

\*\* La soumission tardive du présent document s'explique par la nécessité de consultations approfondies avec les membres du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique.

La nécessité de se doter de dispositifs institutionnels appropriés ainsi que des capacités voulues à l'appui d'une approche plus uniforme est examinée dans le présent document.

Le Comité est invité à examiner le document, à fixer des orientations aux activités futures du secrétariat et à approuver le projet de feuille de route qui sera soumis à la Commission à sa soixante-seizième session.

## I. Introduction et historique

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) promeut la connectivité énergétique par la coopération régionale. Le projet de feuille de route régionale sur la connectivité énergétique en Asie et dans le Pacifique figurant dans le présent document vise à constituer un cadre convenu de coopération régionale en vue de l'intégration des réseaux électriques au cours de la période 2020 à 2035.

2. La Commission considère comme prioritaire le renforcement de la connectivité énergétique régionale, en particulier celle des réseaux électriques, afin que l'approvisionnement énergétique de la région soit plus durable et plus fiable. Ceci devrait permettre aux pays de gérer les excédents et les déficits d'électricité d'une manière mutuellement avantageuse et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement des énergies renouvelables sur une grande échelle, ce qui non seulement contribuerait à soutenir la croissance économique mais aussi offrirait aux pays davantage d'opportunités pour formuler des stratégies de réduction des émissions plus ambitieuses dans le cadre de l'Accord de Paris, et de lutter contre la pollution de l'air. Au plan international, la connectivité des réseaux électriques est de plus en plus privilégiée pour atteindre des objectifs multiples, notamment la fiabilité, le rapport coût-efficacité, la sécurité et la décarbonisation ainsi que la durabilité des réseaux électriques. Il existe de nombreux exemples de succès d'intégration des réseaux électriques dans d'autres régions du monde dont cette région pourrait se servir utilement comme points de référence et pour guider pour son action.

3. En 2017, la Commission a adopté une résolution portant sur la création d'un Groupe d'experts sur la connectivité énergétique. Lors de la première réunion de ce Groupe d'experts, à Bangkok en décembre 2017, les membres ont proposé d'élaborer une feuille de route régionale sur la connectivité énergétique, à la suite de quoi les ministres de l'énergie de la région ont décidé, par la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour la transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, de soutenir les travaux du Groupe d'experts. Conformément au mandat contenu dans la Déclaration ministérielle, la CESAP a entrepris la rédaction de quatre rapports d'étape sur la connectivité énergétique portant sur les sous-régions ci-après : Asie du Sud-Est ; Asie du Sud et du Sud-Ouest ; Asie du Nord et Asie centrale et Asie de l'Est et du Nord-Est. Ces rapports présentaient une analyse d'ensemble du développement de la connectivité énergétique dans la région Asie-Pacifique. Dans ces rapports, la CESAP examine le rôle de l'interconnectivité dans chaque sous-région et ses avantages potentiels pour le développement durable tout en notant les difficultés de l'interconnectivité énergétique transfrontière. La

Commission souligne également la démarche que chaque sous-région doit suivre pour mettre en place les modalités nécessaires sur les plans directif, réglementaire et institutionnel pour intégrer les réseaux électriques des quatre sous-régions et de l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

4. Subséquemment, la troisième réunion du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique s'est tenue à Bangkok en août 2019, pour examiner le projet de feuille de route régionale. Les experts ont présenté en détail leur point de vue sur les stratégies proposées, en prenant en compte les perspectives sous-régionales et nationales. Ces discussions ont débouché sur un consensus autour du projet de feuille de route régionale qui sera soumis au Comité de l'énergie, à sa deuxième session en octobre 2019, pour approbation par les États membres.

## **II. Conception et principes**

5. L'objectif général de la feuille de route est de créer un réseau interconnecté panasiatique garantissant un approvisionnement plus sûr, plus abordable et plus durable en électricité qui contribuera au développement économique et social de la région et permettra de se rapprocher d'un système énergétique à faible émission de carbone.

6. Le renforcement de la connectivité des réseaux électriques et du commerce transfrontière de l'électricité dans la région Asie-Pacifique pourrait avoir un impact considérable. Les réseaux électriques des pays et sous-régions contigus peuvent être connectés en tirant parti des complémentarités entre pays sur le plan de la demande d'énergie et de la disponibilité des ressources énergétiques en particulier éoliennes, solaires et hydrauliques, potentielles. Ce processus doit être évolutif, passant des échanges bilatéraux d'électricité au commerce multilatéral pour aboutir à la création d'un marché intégré de l'électricité. La connectivité des réseaux électriques peut contribuer à améliorer la disponibilité de l'électricité et la rendre abordable, et à accélérer l'utilisation des énergies renouvelables. Elle peut donc favoriser la décarbonisation du secteur énergétique tout en faisant progresser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et d'autres objectifs.

## **III. Éléments constitutifs de la feuille de route régionale**

### **A. Cadre régional**

7. La conception d'un réseau électrique régional interconnecté, pour se concrétiser, nécessite la mise en place d'un cadre régional et d'institutions appropriées pour le sous-tendre et le coordonner. Établie sur la base des initiatives sous-régionales existantes et leur donnant un nouvel élan, la feuille de route a pour but de faciliter la coordination entre les diverses institutions et d'éliminer progressivement les obstacles à l'interconnexion énergétique.

## **B. Dispositions institutionnelles**

8. Le secteur de l'électricité étant fortement réglementé, le processus d'intégration des réseaux électriques nationaux requiert un renforcement de la coopération énergétique régionale entre les États membres. L'instauration d'une gouvernance institutionnelle régionale est donc essentielle pour encadrer les progrès de la connectivité et de l'intégration énergétiques. Il faut à cet égard établir un partenariat radicalement nouveau entre États membres, avec le soutien des institutions régionales et sous-régionales, pour créer une architecture institutionnelle régionale à même d'encadrer ce processus. L'expérience acquise par les autres sous-régions a mis en évidence le rôle central que ces institutions jouent dans le processus d'intégration.

## **IV. Projet de feuille de route régionale sur la connectivité énergétique en Asie et dans le Pacifique**

9. Le projet de feuille de route ci-après sur la connectivité énergétique a été établi sur la base des rapports d'étape rédigés par les experts pour les quatre sous-régions et des discussions au sein du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique. Il propose neuf stratégies détaillées destinées aux acteurs régionaux et des étapes clefs, des délais et des entités responsables pour la réalisation de chaque stratégie. Les délais fixés pour chaque stratégie sont définis comme à court terme (1 à 3 ans), à moyen terme (4 à 7 ans) et à long terme (7 à 15 ans).

### **A. Stratégie 1 : instaurer la confiance et rechercher un consensus politique pour le commerce transfrontière de l'électricité**

10. Les problèmes géopolitiques et l'absence de confiance entre de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique sont des obstacles majeurs au renforcement de la connectivité et à l'établissement d'un commerce transfrontière de l'électricité. Il faudra, pour surmonter ces obstacles, construire dans un processus continu des rapports de confiance avec le soutien d'organisations intergouvernementales indépendantes, comme la CESAP, d'organisations de coopération sous-régionales et de banques multilatérales. Il faut que les États membres parviennent à un consensus sur une perspective à long terme de la connectivité énergétique dans la région Asie-Pacifique et surmontent les principaux obstacles qui l'entravent.

11. Il est important, pour établir des rapports de confiance et favoriser un consensus politique, de promouvoir un dialogue continu entre les décideurs et les parties prenantes des États membres dans chaque sous-région. La Commission et des institutions intergouvernementales sous-régionales, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ; l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ; la Coopération Lancang-Mékong ; l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle ; l'Initiative du Grand-Tumen ; l'Organisation de coopération économique eurasiatique ; l'Organisation de Shanghai pour la coopération ; la sous-région Bassin du Mékong et l'Union économique eurasiatique peuvent jouer un rôle important en tant que tribunes pour réunir des acteurs tels que des responsables, décideurs, groupes de

réflexion, autorités de contrôle, organisations financières et entrepreneurs privés. Pour progresser dans cette stratégie, ces institutions intergouvernementales doivent élaborer des plans d'action coordonnés pour la connectivité des réseaux électriques.

12. L'établissement de rapports de confiance pour la connectivité énergétique transfrontière doit se poursuivre avec les pays, qu'ils soient exportateurs, importateurs ou pays de transit. Ce processus est nécessaire pour promouvoir une bonne compréhension des avantages parmi les différents secteurs de la société et s'assurer d'un soutien pour le processus d'interconnexion.

13. La Commission doit jouer un rôle central dans l'instauration de la confiance et la recherche d'un consensus politique avec pour objectif le renforcement de la connectivité des réseaux dans la région Asie-Pacifique, en organisant des réunions régionales ciblées, telles qu'un sommet sur l'intégration des réseaux en Asie et dans le Pacifique, pour promouvoir et coordonner les efforts de connectivité dans l'ensemble de la région. De plus, des institutions multilatérales, comme la Banque asiatique de développement (BAsD), l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et la Banque mondiale, ainsi que les institutions spécialisées actives dans les diverses sous-régions, doivent également coordonner et harmoniser leurs activités avec celles de la CESAP et des institutions intergouvernementales sous-régionales pour éviter les doublons et optimiser leur impact.

### **Étape clef**

Tenue annuelle d'une réunion régionale sur l'intégration des réseaux électriques à partir de 2021.

### **Délais**

Court, moyen et long terme.

### **Principaux exécutants**

Les États membres, avec le soutien du secrétariat, d'organisations sous-régionales, d'institutions intergouvernementales, de banques de développement multilatérales et d'autres organisations internationales pertinentes.

## **B. Stratégie 2 : élaborer un plan-cadre pour un réseau transfrontière régional de l'électricité**

14. L'interconnectivité des réseaux dans la région de l'Asie-Pacifique a aujourd'hui essentiellement un caractère bilatéral et limité. Pour promouvoir une connectivité plus large dans la région, il convient d'élaborer un plan-cadre pour l'interconnexion des réseaux électriques de la région et de trouver un accord sur celui-ci. Ce plan-cadre serait un projet concerté d'interconnexion entre les sous-régions et à l'intérieur de celles-ci, permettant de déterminer les

moyens actuels et prévus de production et de transmission transfrontières. Il serait établi sur la base des plans-cadres actuels ou futurs concernant les réseaux sous-régionaux et intégrerait ceux-ci. Le plan devrait être élaboré dans le respect du principe de l'inclusion, en prenant en compte les préoccupations et les exigences des acteurs pertinents.

15. À cette fin, il conviendrait d'élargir le réseau des institutions intergouvernementales sous-régionales, notamment des institutions multilatérales, ce qui permettrait aux États membres de déterminer et de valoriser les retombées économiques, sociales et environnementales du commerce transfrontière de l'électricité et de parvenir à un accord sur l'architecture d'un réseau régional transfrontière de l'électricité.

16. La Commission peut inviter les États membres et les institutions intergouvernementales sous-régionales à élaborer le plan-cadre pour l'interconnexion des réseaux électriques régionaux. Elle peut également apporter un soutien technique en cartographiant le réseau des lignes à haute tension le long des frontières. Des institutions multilatérales comme la BASD et la Banque mondiale peuvent également apporter leur concours à la CESAP dans cette entreprise.

### **Étapes clefs**

Adoption d'un plan-cadre du réseau régional de l'électricité par les États membres d'ici à 2025 et établissement d'une cartographie du réseau régional de transport de l'électricité par ligne à haute tension d'ici à 2022.

### **Délai**

Moyen terme.

### **Principaux exécutants**

Les États membres, avec le soutien du secrétariat et d'institutions sous-régionales.

## **C. Stratégie 3 : élaborer et mettre en œuvre des accords intergouvernementaux sur la coopération et l'interconnexion énergétiques**

17. L'engagement politique des États membres sous la forme de traités, d'accords ou de mémorandums d'accord dans chaque sous-région est essentiel pour le renforcement de la connectivité énergétique. Les exemples de succès des pools électriques à travers le monde, mettent en évidence l'importance des accords conclus par les pays participants pour signifier la volonté politique de chaque pays de promouvoir la coopération et l'intégration énergétiques dans des délais précis.

18. En Asie du Nord-Est, il n'existe aucune institution intergouvernementale ni aucun accord signé par les États membres sur l'interconnexion. Le commerce actuel est limité et il est régi par des accords bilatéraux. Au sein de l'ASEAN,

de l'ASACR et de la sous-région Bassin du Mékong, les pays membres recourent à des processus stratégiques, tels que la signature d'accords sur la coopération énergétique et la connectivité des réseaux, et constituent des comités ministériels et des groupes de travail pour promouvoir la coopération et l'intégration énergétiques. Les pays membres de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle ont également signé récemment un accord sur l'interconnexion des réseaux.

19. Si des accords existent déjà, il est important que les pays membres les ratifient et accélèrent leur mise en œuvre. Dans le cas des sous-régions où le processus de signature de tels accords n'a pas encore débuté, l'expérience de l'ASEAN, de l'ASACR et de la sous-région Bassin du Mékong ainsi que le succès d'autres pools électriques dans le monde pourraient les inciter à adopter une approche stratégique pour renforcer la coopération et la connectivité énergétiques à leur niveau.

20. Les institutions intergouvernementales actives dans chaque sous-région de l'Asie et du Pacifique, telles que l'ASACR, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, l'Initiative du Grand-Tumen, l'Organisation de coopération économique eurasienne, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et la sous-région Bassin du Mékong doivent élaborer des plans d'action et agir de manière concertée pour signer et mettre en œuvre des accords entre pays membres sur l'interconnexion des réseaux électriques dans des délais précis.

21. Dans le cas de l'Asie du Nord-Est, la CESAP devrait faciliter la création d'un organe sous-régional chargé de réaliser l'interconnexion avec le soutien d'institutions financières multilatérales.

22. La Commission, avec le soutien d'institutions intergouvernementales et multilatérales de développement telles que la BAsD et la Banque mondiale, doit aider les États membres à élaborer et formaliser des accords sur l'intégration et la connectivité des réseaux afin de renforcer la connectivité énergétique dans la région.

### **Étapes clefs**

Création d'un organe sous-régional pour la connectivité de l'Asie du Nord-Est d'ici à 2022 et conclusion d'accords sur l'interconnexion des réseaux en place pour toutes les sous-régions, d'ici à 2025.

### **Délais**

Court et moyen terme.

### **Principaux exécutants**

Les États membres, avec le soutien du secrétariat et d'organisations sous-régionales.

**D. Stratégie 4 : coordonner, harmoniser et institutionaliser les cadres directifs et régulateurs**

23. Les politiques, réglementations et normes relatives aux réseaux électriques peuvent varier selon les pays de chaque sous-région. Le secteur de l'électricité étant très réglementé et la stabilité des réseaux étant une priorité capitale, il est absolument essentiel d'harmoniser les politiques, réglementations et normes s'appliquant au commerce transfrontière de l'électricité.

24. Il est important de repérer les lacunes dans les politiques, réglementations et normes de chaque sous-région par des travaux approfondis d'analyse, et de déterminer quels amendements peuvent y être apportés après en avoir notifié les autorités de contrôle de chaque pays.

25. De plus, il convient de procéder à l'élaboration de modèles ou de mécanismes communs pour les politiques, réglementations et normes applicables au commerce transfrontière de l'électricité.

26. Des marchés intégrés nécessitent des institutions intégrées pour favoriser la fluidité et la transparence du commerce de l'électricité dans chaque sous-région et pour unifier la région de l'Asie-Pacifique.

27. Dans chaque sous-région, les autorités de contrôle, avec le soutien d'institutions intergouvernementales ou multilatérales, devraient établir des forums ou créer des associations regroupant les organismes de contrôle nationaux pour faciliter l'harmonisation des réglementations, le renforcement des capacités et le partage du savoir. L'expérience internationale montre également que des institutions multilatérales comme la BAsD et la Banque mondiale jouent un rôle de premier plan dans la création de telles structures.

28. Les forums ou associations regroupant les organismes de contrôle dans les sous-régions où ils n'existent pas encore pourraient également contribuer à l'élaboration d'un ensemble commun de règles portant sur le commerce transfrontière de l'électricité, notamment pour l'octroi de licences, l'accessibilité, l'harmonisation des codes réseau et la mise en place de barèmes de tarification du transport au niveau sous-régional, qui pourraient finalement s'appliquer à l'ensemble de la région.

**Étapes clefs**

Analyse des lacunes dans les politiques, réglementations et normes de chaque sous-région d'ici à 2023, création d'associations sous-régionales des organismes de contrôle nationaux d'ici à 2025 et élaboration de règles communes applicables au commerce sous-régional transfrontière de l'électricité d'ici à 2025.

**Délais**

Court et moyen terme.



## Principaux exécutants

Les États membres, avec le soutien du secrétariat et d'organisations sous-régionales.

### **E. Stratégie 5 : effectuer la transition vers un commerce multilatéral de l'électricité et créer des marchés compétitifs pour le commerce transfrontière de l'électricité**

29. La transition du commerce de l'électricité d'un cadre bilatéral à un cadre multilatéral est un défi pour la région Asie-Pacifique. Aujourd'hui, le commerce transfrontière de l'électricité demeure limité et bilatéral. Le passage à un mode multilatéral aidera les pays à optimiser leurs ressources énergétiques régionales, à stimuler la croissance économique, à étendre l'utilisation des énergies renouvelables, à réduire les coûts et contribuera à la décarbonisation du secteur de l'électricité. Il est important de continuer à promouvoir la connectivité bilatérale des réseaux électriques en tant qu'élément constitutif d'un système multilatéral. Toutefois, il faut encourager les États membres à adopter le commerce multilatéral afin qu'ils tirent pleinement parti des avantages de la connectivité.

30. À cet égard, la création de marchés de l'électricité transparents, équitables, compétitifs, équilibrés et unifiés dotés de mécanismes de tarification justes est une nécessité. Ceci est absolument essentiel pour le succès de la connectivité régionale. L'intégration des marchés permet de tirer parti de la diversité des pays, de renforcer la compétitivité et de réduire les coûts pour le consommateur. Dans d'autres régions, l'expérience des marchés transfrontières de l'électricité a été positive mais elle a mis en évidence la nécessité d'établir des cadres institutionnels solides. Chaque pays ayant son propre mécanisme de tarification, ainsi que des accords commerciaux et des mécanismes de sécurité des paiements différents, un mécanisme de paiement sûr est un élément critique pour développer le commerce transfrontière de l'électricité.

31. L'élaboration de contrats communs ou de contrats types d'achat d'électricité, d'accords sur le service du transport et la conception de mécanismes sécurisés des paiements acceptables par les États membres représenteraient une avancée importante pour le commerce de l'électricité. De plus, le recours à des dispositifs transparents et attractifs pour déterminer le montant des redevances pour le transport en transit dans tous les États membres, qui inclut notamment l'ouverture de couloirs pour le transport de l'électricité entre pays, contribuerait à accélérer l'interconnexion et le commerce transfrontière.

32. Les forums des autorités de contrôle sous-régionales peuvent aider à la création d'un marché unifié de l'électricité en facilitant la mise au point de documents contractuels standard, comme les contrats d'achat d'électricité, les contrats portant sur les services de transport, les systèmes de perception des redevances du transport en transit et les systèmes sous-régionaux de tarification, les mécanismes de paiement sécurisé, les appels d'offres et la réglementation des marchés de l'électricité pour le commerce de l'électricité. L'expérience des pools électriques internationaux met également en évidence l'importance des

contrats standard détaillés et en bonne et due forme, incluant toutes les conséquences qu’entraîneraient des défaillances contractuelles ou des situations d’urgence.

33. Les institutions intergouvernementales et multilatérales situées dans les sous-régions devraient déployer des efforts concertés avec les gouvernements, les autorités de contrôle et les décideurs pour promouvoir une transition progressive vers un commerce multilatéral transfrontière de l’électricité et la création de marchés compétitifs transfrontières de l’électricité. De grands pays comme la Chine, la Fédération de Russie, l’Inde et la Thaïlande peuvent jouer un rôle de premier plan pour faciliter cette transition.

34. Les avantages économiques, sociaux et environnementaux du commerce de l’électricité et les données d’expérience internationales pertinentes, y compris les données provenant d’expériences régionales, doivent être partagés avec les parties prenantes intéressées, notamment les responsables nationaux, pour promouvoir le commerce multilatéral de l’électricité.

### **Étape clef**

Mise au point d’études au niveau des sous-régions et de la région Asie-Pacifique visant à évaluer les avantages sociaux, économiques et environnementaux du commerce multilatéral de l’électricité et des marchés compétitifs d’ici à 2023.

### **Délais**

Court, moyen et long terme.

### **Principaux exécutants**

Les États membres, avec le soutien du secrétariat et d’organisations sous-régionales.

## **F. Stratégie 6 : coordonner la planification et le fonctionnement des systèmes de transport transfrontière de l’électricité**

35. Le transport de l’électricité à travers les différents réseaux électriques nationaux nécessite l’interconnexion physique des systèmes de transmission. Pour connecter deux systèmes nationaux séparés, il est important d’harmoniser les normes techniques telles que les codes réseau, la fréquence, le voltage et les limites thermiques. De plus, la mesure du courant électrique aux points de connexion, les plans de protection, la planification et le calendrier des transmissions doivent être coordonnés entre les institutions techniques et les sociétés de distribution d’électricité, dans chaque sous-région, afin de garantir la sécurité et la fiabilité de la circulation du courant électrique.

36. Les sociétés de distribution d’électricité devraient, pour encourager l’élaboration de projets transfrontières de production d’électricité, planifier et mettre en place des infrastructures adéquates de transport de l’électricité permettant aux concepteurs de ces infrastructures d’avoir un accès libre pour le transport de l’électricité.

37. Les opérateurs de réseaux, les sociétés de transport d'électricité et les institutions techniques dans chaque pays, avec le soutien de la CESAP, des institutions sous-régionales, des gouvernements et des institutions multilatérales, devraient créer des associations dans chaque sous-région pour coordonner la planification du transport et l'exploitation des systèmes composant le réseau d'interconnexion. Il est important que les plans nationaux de transport et les plans de transport transfrontière soient compatibles les uns avec les autres.

38. Ces organismes peuvent faciliter l'élaboration d'une série commune de codes réseau et de règlement techniques, de plans-cadres de réseau, de plans de protection et de calendriers, ainsi que d'études de faisabilité pour une interconnexion fluide des réseaux électriques dans chaque sous-région.

### **Étapes clefs**

Élaboration pour chaque sous-région de codes réseau, règlements techniques, plans de réseau sous-régionaux communs et études de faisabilité pour l'interconnexion effectuées d'ici à 2025.

### **Délais**

Court et moyen terme.

### **Principaux exécutants**

Les États membres, avec le soutien du secrétariat, d'organisations sous-régionales, de banques multilatérales de développement et d'institutions spécialisées, telles que l'AIE et l'IRENA.

## **G. Stratégie 7 : mobiliser l'investissement dans les infrastructures transfrontières de réseau et de production d'électricité**

39. Le secteur de l'électricité étant un secteur à forte intensité de capital auquel on associe des risques importants et de longues périodes de gestation, la mobilisation de l'investissement est une tâche difficile. Les projets transfrontières dans ce secteur ont été principalement financés par des institutions financières internationales, des banques multilatérales de développement et des contributions nationales. Compte tenu de l'ampleur des investissements nécessaires pour effectuer l'intégration à grande échelle des réseaux électriques de la région, il convient de mettre au point des instruments et mécanismes financiers innovants dans chaque sous-région pour mobiliser des financements.

40. Pour attirer les investissements, il convient de mettre en place des politiques, directives et mécanismes conviviaux pour les investisseurs. Il s'agit notamment d'éliminer les obstacles aux investissements privés et étrangers, de faciliter l'acquisition des terrains, les processus de réinstallation, et l'approbation des plans. Ces politiques, directives et mécanismes doivent être conçus dans chaque sous-région pour inciter les promoteurs et les investisseurs à financer les infrastructures qui sous-tendent l'interconnexion.

41. Pour réduire les risques et faciliter les investissements, il est nécessaire de prévoir des procédures de règlement des différends strictes, rapides et claires à l'appui des accords sur le commerce de l'électricité. Ces différends peuvent avoir pour conséquence une interruption temporaire ou permanente de l'approvisionnement en électricité, entraînant des pertes financières substantielles et un déséquilibre entre l'offre et la demande. Aujourd'hui, les vendeurs et les acheteurs effectuant des transactions commerciales transfrontières doivent résoudre leurs différends sur la base des contrats d'achat d'électricité. Mis à part les règlements à l'amiable, ces procédures prévoient également un arbitrage dans un pays tiers. Les institutions intergouvernementales, les gouvernements, les autorités de contrôle et les tribunaux d'appel doivent mettre au point des mécanismes transparents de règlement des différends et établir une institution commune permettant de résoudre tout différend relevant du commerce transfrontière de l'électricité dans chaque sous-région. En Asie du Sud, le Conseil d'arbitrage de l'ASACR a été créé pour résoudre tout différend entre les pays membres sans passer par un pays tiers.

42. L'incertitude concernant les taxes et les impôts fait également hésiter les investisseurs. En Asie et dans le Pacifique, les monnaies sont très instables, ce qui constitue une difficulté pour les promoteurs qui souhaitent investir dans des projets transfrontières et autres infrastructures de transport d'électricité.

43. Pour encourager les investissements, la CESAP, en association avec d'autres institutions intergouvernementales, devrait organiser des réunions de groupe, des ateliers et des conférences spécifiques et inviter des représentants de diverses institutions financières et de gouvernements, des entrepreneurs privés et publics ainsi que des décideurs à participer à une tribune dans chaque sous-région, où ils pourraient discuter des problèmes d'investissement et des obstacles qui entravent l'investissement dans le secteur de l'électricité.

44. Il est proposé de créer des associations d'institutions financières, d'institutions multilatérales, de représentants des chambres de commerce des pays membres, d'institutions financières multilatérales et des groupes de réflexion dans chaque sous-région pour aider les responsables des pays membres à concevoir des politiques et des mécanismes conviviaux pour les investisseurs afin d'encourager l'investissement privé. Ces associations et groupes pourraient faciliter l'élaboration de politiques et de règlements transparents sur les taxes et les droits et adopter une monnaie commune acceptable pour tous les pays membres afin d'encourager les investissements dans ce secteur.

45. Ils peuvent également faciliter les travaux de recherche sur des questions comme les instruments de financement pour les énergies renouvelables, le développement des marchés des capitaux et l'évaluation des risques d'investissement dans le secteur de l'énergie. Ils peuvent aussi faciliter l'emprunt de fonds à des taux compétitifs auprès de la BAsD, de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, de la Nouvelle Banque de développement ou de la Banque mondiale pour les projets d'infrastructure transfrontières de connectivité et de production d'énergie.

46. De plus, des instruments tels que les obligations vertes, le financement mixte et les certificats d'énergie renouvelable peuvent être adaptés pour le financement de projets transfrontières concrets, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

### **Étape clef**

Organisation de tribunes sous-régionales, réunissant des institutions financières, des sociétés de distribution d'électricité et des gouvernements pour faciliter le financement des projets de connectivité transfrontière d'ici à 2023.

### **Délais**

Court, moyen et long terme.

### **Principaux exécutants**

Les États membres, avec le soutien du secrétariat, d'organisations sous-régionales, de banques multilatérales de développement et d'institutions spécialisées, telles que l'AIE et l'IRENA.

## **H. Stratégie 8 : renforcer les capacités et partager l'information, les données, les enseignements tirés et les meilleures pratiques**

47. La région Asie-Pacifique est riche de savoir et d'expérience dans le secteur de l'énergie et de l'électricité. Certaines des institutions intergouvernementales disposent de données et d'informations sur le secteur de l'électricité des pays membres dans les différentes sous-régions, mais ces données sont souvent insuffisantes et ne sont pas régulièrement mises à jour. Dans quelques pays, certaines données relatives au secteur de l'électricité sont mises par les gouvernements dans le domaine public tandis que d'autres pays ne disposent pas de données publiques dans ce secteur. Par ailleurs, il y a peu d'échanges de données, d'informations, d'enseignements tirés, de meilleures pratiques et de nouvelles technologies entre les sous-régions.

48. Certains pays de l'Asie et du Pacifique ont réalisé avec succès des projets portant sur des réseaux intelligents, des projets d'efficacité énergétique et des projets hybrides d'énergie solaire et éolienne mais ces pays ne partagent guère leurs meilleures pratiques ni ne contribuent au renforcement des capacités. Pour que le secteur de l'électricité croisse et s'intègre plus efficacement dans la région, il est important que les pays membres échangent davantage leurs informations, données, enseignements tirés et meilleures pratiques par des programmes de renforcement des capacités.

49. Les institutions intergouvernementales dans chaque sous-région et la CESAP devraient coopérer pour collecter et mettre régulièrement à jour les données, l'information, les enseignements tirés et les meilleures pratiques se rapportant à l'interconnexion des réseaux électriques. Ces institutions peuvent constituer ensemble un centre d'excellence regroupant les connaissances sur l'énergie renouvelable, les marchés de l'électricité et la connectivité transfrontière de l'électricité. Elles peuvent collecter et conserver les données

pour leurs sous-régions respectives, tandis que la CESAP peut s'occuper des données portant sur l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Le Portail Asie-Pacifique de l'énergie, qu'administre la CESAP, peut être étoffé à cette fin, par l'apport d'un plus grand nombre de données géospatiales sur les infrastructures transfrontières de l'électricité et de données relatives à l'énergie.

50. Les institutions intergouvernementales, les pouvoirs publics, les services de distribution de l'électricité et les institutions financières multilatérales peuvent élaborer des plans de renforcement des capacités pour le partage de l'information et des compétences dans des domaines tels que les nouvelles technologies, l'efficacité énergétique, les réseaux intelligents, les infrastructures de chargement des véhicules électriques, l'énergie solaire à grande échelle et les appels d'offres. Ce serait dans l'intérêt de tous les pays membres car cela les aiderait à mettre en œuvre ces plans avec succès et à améliorer l'efficacité et le fonctionnement des réseaux.

### **Étape clef**

Élaboration de plans et recherche de ressources pour le renforcement des capacités, la création de savoir et l'apport de données afin d'aider les États membres à réaliser l'interconnexion des réseaux d'ici à 2021.

### **Délais**

Court, moyen et long terme.

### **Principaux exécutants**

Le secrétariat avec le soutien des États membres, d'organisations sous-régionales, de banques multilatérales de développement, de centres universitaires, d'instituts de recherche et d'institutions spécialisées telles que l'AIE et l'IRENA.

## **I. Stratégie 9 : assurer la cohérence des initiatives de connectivité énergétique avec les objectifs de développement durable**

51. Outre qu'elle produit des gains économiques, l'amélioration de la connectivité énergétique peut avoir d'autres effets externes positifs en rapport avec le développement durable, comme de réduire les émissions des gaz à effet de serre, de faciliter l'accès des régions reculées à l'énergie et de créer des emplois. Pour assurer une forte synergie entre les projets de connectivité énergétique et le développement durable, il conviendrait d'accorder plus d'attention aux effets à long terme de ces projets sur les sociétés et l'environnement. Des mesures devraient être prises à titre préventif et de manière systématique pour parer aux bouleversements sociaux, à la perte de la biodiversité et aux effets des changements climatiques. Il faudrait aussi veiller à ce que les gains économiques de la connectivité énergétique soient répartis équitablement entre tous les pays participants et se traduisent par des avantages tangibles pour tous les secteurs de la société à l'intérieur de chaque pays et pour tous les genres.

52. Les objectifs de développement durable constituent un cadre agréé établi dans l'optique d'un développement national porteur de progrès mesurables sur les plans social, économique et environnemental dans les différents pays. Les effets de la connectivité énergétique transfrontière seront d'autant plus bénéfiques que son développement se fera sur la base des objectifs de développement durable aux stades de la planification, de l'exécution et de l'exploitation.

53. Par conséquent, chaque proposition d'interconnexion doit être élaborée de manière inclusive garantissant un impact sociétal positif et la protection de l'environnement tout en satisfaisant aux critères économiques et en privilégiant la consultation et la participation des parties prenantes. La Commission peut soutenir ses États membres dans les efforts qu'ils font pour suivre ce principe et mettre en œuvre des initiatives de connectivité transfrontière en tenant compte des objectifs de développement durable, grâce à son action intergouvernementale et à ses capacités de recherche et d'analyse.

### **Étape clef**

Conclusion d'un accord entre les États membres, d'ici à 2023, sur un ensemble de principes permettant d'évaluer les projets d'interconnexion sur la base du critère de la durabilité pour assurer la cohérence avec les objectifs de développement durable.

### **Délais**

Court, moyen et long terme.

### **Principaux exécutants**

Les États membres avec le soutien du secrétariat, d'organisations sous-régionales, de banques multilatérales de développement, de centres universitaires et d'instituts de recherche.

---